

DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 11 mars 2019

Présences: MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et A. Toussaint, échevins
MM./Mmes C. Adam, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler, A.
Kremer, H. Krier, R. Miny, J. Reckinger, M. Weiler, conseillers
M. L. Wantz, secrétaire

Excusés: Mme C. Brosius, M. W. Vullers

- SITE INTERNET

Le conseil communal entend les explications à ce sujet par M. Christian Mohr du service des relations publiques de la Commune de Mersch. Sont brièvement présentées les rubriques principales du nouveau site qui a été lancé dans la première semaine du mois d'avril 2019.

- URBANISME

Le conseil communal

- a) approuve à l'unanimité la demande de lotissement concernant la division d'une propriété sise à Mersch, 28, rue de Pettingen, en deux lots en vue de leur affectation à l'habitation et à la construction.
- b) approuve à l'unanimité la demande de lotissement par le bureau Thillens&Thillens architecture de Diekirch au nom et pour le compte de M. et Mme Bettendorff-Kill de Moesdorf concernant la division d'une propriété sise à Moesdorf, Rue d'Ettelbruck, en sept lots dont six lots sont destinés à être affectés à l'habitation et à la construction.
- c) avec 8 voix oui contre 3 voix non
 - décide la recevabilité d'une réclamation remise au collège des bourgmestre et échevins en la forme
 - déclare la réclamation quant au fond comme partiellement justifiée
 - décide d'approuver le projet d'aménagement particulier concernant la modification du PAP sur des fonds sis à Mersch, rue de Beringen, présenté par le bureau e-cone de Mersch pour le compte de la société Bouvart Sàrl de Mersch avec certaines modifications.
- d) approuve à l'unanimité le projet d'exécution et la convention relatifs au PAP portant sur des fonds sis à Beringen, «Auf der Steinkaul», pour le compte de la société anonyme COPROM S.A. de Mersch.

- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS

Le conseil communal

- a) approuve à l'unanimité le compromis de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur la société Immobilière de Lintgen SA des terrains d'une contenance totale de 1.035,00 a, sis à Lintgen aux lieux-dits «auf Moschelt» et «im Gaertchen».

La vente a lieu au prix total de 724.500,00 €, frais et honoraires y relatifs étant à charge de l'acquéreur.

L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans l'obtention d'un objet d'échange en vue de l'achat de terrains à Mersch au lieu-dit «Auf dem Mierscher Weg», destinés à la réalisation d'une zone d'activités économiques régionale respectivement l'agrandissement d'une zone d'activités communale.

- b) approuve à l'unanimité le compromis d'échange par lequel la commune de Mersch acquiert sur les dames Clerf Denise et Clerf Romaine des terrains d'une contenance totale de 749,96 ares sises à Mersch aux lieux-dits «Auf dem Pettinger Weg», «Notzengrund», «Auf dem Reckinger Weg» et «Auf dem Mierscher Weg» et à Pettingen au lieu-dit «Bielsberg».
- Le prix total des terrains est fixé à 3.374.820,00 €.

En contrepartie la commune de Mersch cède aux dames Clerf des terrains d'une contenance totale de 1.035,00 a, sis à Lintgen aux lieux-dits «auf Moschelt» et «im Gaertchen».

Le prix de vente s'élève au total à 724.500,00 €.

Il reste donc une soulte en faveur des dames Clerf d'un montant de 2.650.320,00 €.

Les frais et honoraires relatifs à cette transaction sont à charge de la commune de Mersch.

L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans la réalisation d'une zone d'activités économiques régionale respectivement l'agrandissement d'une zone d'activités communale.

- c) approuve à l'unanimité le compromis de vente par lequel Mme Etscheid Anna de Moesdorf vend à la commune de Mersch des parcelles de terrain d'une contenance totale de 1.171,60 sis à Moesdorf «Rouschthaff», in «Rooscht» et «im Roostgrund».
- Le prix de vente total est fixé à 304.970,00 €, frais et honoraires y relatifs étant à charge de l'acquéreur.

L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans la création d'une réserve foncière en vue de futurs échanges de terrains afin d'aménager des infrastructures publiques.

- d) approuve à l'unanimité l'acte par lequel la société anonyme CEPAL cède à la Commune de Mersch des terrains d'une contenance totale de 299,84 a, sis à Mersch «in Lohr», «Eischelterberg», «auf Eischelt», Pettingen «auf Eischleid», Beringen «in Lohr» et Rollingen «Mercherwies».

La valeur totale des terrains est estimée à 135.000,00 €. Comme cette transaction a pour but de compenser une ancienne dette envers la Commune d'un montant total de 173.000,00 €, les paiements suivants sont à effectuer: remboursement de frais au montant total de 8.000,00 € et paiement d'une soulte de 30.000,00 €.

- e) approuve à l'unanimité l'acte de vente par lequel la société civile Immobilière Place St. Michel S.C.I. vend à la commune de Mersch un terrain, sis à Mersch Place Saint-Michel d'une contenance de 3,36 a au prix total de 13.440,00 €, les frais d'acte étant à charge de l'acquéreur.
- L'acquisition est faite dans un but d'utilité publique consistant dans l'extension du campus scolaire Centre.

- f) approuve à l'unanimité sept actes de vente, par lesquels la commune de Mersch acquiert sur différents propriétaires des emprises (trottoirs surtout).

- g) approuve à l'unanimité le compromis de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les dames Hansen Denise, Schmit Liette et Schmit Monique des parcelles de terrain d'une contenance totale de 368,92 a, sis à Mersch au lieu-dit «Kircherwies» et à Gosseldange/Prettingen «Rue de Gosseldange» au prix total de 184.460,00 €. Utilité publique: création d'une réserve foncière aux abords du parc communal de Mersch. Les frais d'acte sont à charge de la commune de Mersch.

- h) approuve à l'unanimité le compromis de vente par lequel la commune de Mersch acquiert sur les dames Wache Karin et Kass Sylvie de Rollingen une parcelle de terrain d'une contenance de 18,60 a, sise à Mersch «Kircherwies» au prix total de 9.300,00 €. Utilité publique: création d'une réserve foncière aux abords du parc communal de Mersch. Les frais d'acte sont à charge de la commune de Mersch.

- i) approuve à l'unanimité la convention par laquelle M. Joseph Jacoby de Mersch cède à la commune de Mersch un terrain d'une contenance de 3,03 ares, sis à Reckange, rue Principale. En contrepartie la commune de Mersch cède à M. Jacoby une parcelle de terrain d'une contenance de ~1,15 a, sise devant sa propriété, 7, rue Principale à Reckange. L'échange sans soulte, les frais d'acte étant à charge de la commune, a lieu dans un but d'utilité publique consistant dans l'amélioration des crues du ruisseau Reckenerbaach.
- j) approuve à l'unanimité la convention par laquelle la société OM KLAPP SA de Mersch met gratuitement à disposition de la commune de Mersch l'immeuble, sis à Mersch, 7C, rue des Prés, en attendant que la commune de Mersch devienne propriétaire par acte notarié.
- k) approuve avec 8 voix oui contre 3 voix non le compromis de vente par lequel la Commune de Mersch vend à M. Arend Nico de Mersch un terrain d'une contenance d'environ 100,00 a sis autour de l'immeuble dit Rouschthaff à Moesdorf au prix total de ~26.030,00 €, les frais d'acte étant à charge de l'acquéreur.

- FINANCES COMMUNALES

Le conseil communal décide à l'unanimité d'inscrire à l'article 'FAD-Participation aux frais de cours' au budget de 2019 un crédit de 110.000,00 € pour couvrir le déficit des années 2017 et 2018.

- SUBSIDES

Le conseil communal accorde à l'unanimité les subventions suivantes:

- a) **Asile pour animaux régional de Dudelange:** subside de 100,00 € pour la prise en charge d'animaux provenant de la commune de Mersch
- b) **Union Saint-Pie X:** subside de 100,00 € pour l'organisation du 50^{ième} anniversaire

- ENSEIGNEMENT

Le conseil communal décide à l'unanimité d'abolir le règlement interne du comité d'école du 11 juin 2018.

- VIE ASSOCIATIVE

Le conseil communal prend connaissance des statuts présentés par les associations 'Aal Lanzen asbl' avec siège social à Moesdorf et 'Amicale Pompjeeën Schëndels asbl' avec siège social à Schoenfels.

- CIRCULATION

Le conseil communal arrête à l'unanimité quelques modifications du règlement général de circulation à Mersch et Beringen et confirme les différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS